

Stérilisation - Vasectomie

Doc	a040011
Date de publication	27/02/1987
Origine	NR
Thèmes	Stérilisation

Un avocat demande quelles sont les conditions requises en matière d'information préalable à une stérilisation ou à une vasectomie ainsi que son suivi.

Au cours de la discussion, le Conseil national constate que l'avis émis en 1971 et l'article 54 du Code de déontologie médicale de 1975 sont dépassés. La question sera revue et le Conseil jugera s'il y a lieu de modifier le Code. D'autre part, le Conseil national n'a pas à donner un avis sur le cas particulier.

Avis du Conseil national:

Tant sur le plan de la déontologie que de la pratique, l'avis du Conseil national du 14 avril 1971 auquel vous faites référence ainsi que l'article 54 du Code de déontologie médicale de 1975 sont dépassés.

Le Conseil national ne peut émettre d'avis au sujet de ce cas particulier.